

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 FEVRIER 2012**

2

oOo

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**

oOo

En application de la loi n° 2010 – 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », chaque collectivité territoriale et chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter, préalablement au vote du budget primitif, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport doit porter à la fois sur le bilan des actions, politiques publiques et programmes, menés par la collectivité dans le domaine du développement durable, ainsi que sur celui des actions que la collectivité a conduites pour la gestion de son patrimoine et pour le fonctionnement de ses activités internes.

Il doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable :

- ❖ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ❖ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- ❖ L'épanouissement des êtres humains
- ❖ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.
- ❖ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

o o  
o

# **1. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable**

## **1.1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

Dans le domaine des transports, la municipalité a engagé la mise en place d'un schéma directeur des circulations douces.

Celui-ci a pour objectif de réduire la pollution, d'apaiser la circulation en la sécurisant et en facilitant l'usage des deux roues, et de rendre ainsi plus agréable la vie des habitants.

Depuis trois ans, la grande majorité des rues d'Antony ont été classées :

- 262 rues en zone 30, soit près de 80 % des 329 voies communales de notre ville ;
- 13 rues en zones de rencontre (4 % de la voirie communale).

Seuls les axes de liaison intercommunale et les voies départementales ont conservé une limitation de vitesse à 50 km/h.

Dans les rues classées en zone 30, les contresens cyclistes sont autorisés sauf dans 21 rues, en raison du risque que ces contresens présentent pour les cyclistes. Il s'agit de rues très étroites ou dont le trafic extrêmement dense est susceptible de mettre le cycliste en danger.

Dans les zones de rencontre (zones 20) les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, sans y stationner, et bénéficient de la priorité sur les voitures et les vélos.

Par ailleurs, 200 places en parcs à vélo sont disponibles à Antony, certains sous vidéoprotection : Hôtel de ville, médiathèque Anne Fontaine, parc Raymond-Sibille, parc Bourdeau, marché et place Firmin-Gémier, conservatoire, parc Heller (2 localisations), piscine Lionel-Terray, RER Les Bacconnets, RER Croix de Berny, RER Parc de Sceaux.

Dans son Plan Local d'Urbanisme, la ville a inscrit de nombreuses dispositions visant à lutter contre le changement climatique et favoriser la protection de l'atmosphère.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des constructions et donc favoriser les économies d'énergie, le PLU a repris une disposition incitative autorisant le dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) de 20% en cas de respect d'exigences de performance énergétique.

Ce dispositif, instauré par une délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2008 pour certaines zones dans un premier temps (zones UD pavillonnaire, UDa Bas Graviers et UL de loisirs), a été étendu à toutes les autres zones bénéficiant d'un COS par une délibération du 25 mars 2010.

Le PLU autorise, par ailleurs, la réalisation de toits-terrasses quand elles sont végétalisées.

A titre de recommandations, l'existence d'un Cahier de recommandations environnementales annexé au PLU est destinée aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme. Il s'agit d'une aide à la conception et à la construction d'un bâtiment dans la recherche d'un respect des ressources de notre planète, d'une optimisation des dépenses d'énergie et de la minimisation des risques pour la santé. Cette démarche est résumée en 14 cibles regroupées autour de 4 grands domaines d'intervention que sont : l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort et la santé.

Afin d'inciter cette démarche citoyenne, il a été décidé en 2005 un système de subventions pour l'équipement des pavillons en panneaux solaires. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, 25 subventions ont été allouées pour un montant total de 16 380 €.

A noter que la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre subventionne, elle aussi, les installations de développement durable notamment : panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaires, mise en conformité de l'assainissement, création de dispositifs de récupération ou de rétention des eaux pluviales.

## **1.2 Préservation de la biodiversité, gestion des milieux naturels et des ressources**

Afin d'améliorer la qualité de l'environnement de proximité, la ville a mis en œuvre un programme systématique d'enfouissement des réseaux aériens et de rénovation des voiries dans tous les quartiers.

Dans ce même souci de préservation de qualité de vie, la ville s'est opposée au projet Massy-Valenton proposé par Réseau Ferré de France en 2003, qui aurait engendré des nuisances considérables pour les riverains. Aussi, dans le cadre de la concertation menée par Réseau Ferré de France sur un nouveau projet, la ville s'efforcera d'obtenir des protections acoustiques le long de la ligne Massy Valenton qui réduiront sensiblement les nuisances actuelles.

Antony dispose d'un patrimoine arboré particulièrement dense avec plus de 80 hectares de patrimoine municipal, 60 hectares au Parc de Sceaux (le tiers de sa surface) et 40 hectares appartenant à des propriétaires privés. La ville préserve et développe les espaces verts sur son territoire avec, notamment, la réalisation en 2009 du Parc du Noyer Doré, le réaménagement en 2012 du Square de l'Atlantique et, en 2013, l'aménagement du Parc des Bas Graviers. Ce parc contribuera également à diminuer très fortement les nuisances sonores provoquées par l'A86.

Des campagnes de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité et le respect du développement durable sont menées, chaque année auprès des jeunes dans les différentes animations organisées par la ville.

Ainsi, des animations et des ateliers nature dans les écoles maternelles et élémentaires sont organisées sur des thèmes environnementaux : le jardin, les arbres, les oiseaux, la réserve naturelle du bassin de la Bièvre, les parcs et la biodiversité, l'eau dans la ville, l'énergie, l'éco-citoyenneté, les déchets. Il s'agit de développer des comportements éco-citoyens à travers la Découverte de la faune et la flore.

C'est dans le même esprit, à partir du projet pédagogique des enseignants, et en s'appuyant sur les intentions éducatives de la Ville, que les enfants des écoles maternelles et élémentaires vont en classe de découverte, à Kerjouanno et à Samoëns, à la découverte du milieu naturel marin et montagnard.

La ville intègre dans chacune des grandes manifestations qu'elle organise chaque année comme le Village nature et jardin et la fête de la science, des ateliers éducatifs ainsi que des expositions sur des sujets liés au développement durable. Ainsi, par jour de manifestation, au moins cinq cents enfants et un millier d'adultes sont sensibilisés sur ces questions.

A noter également l'aménagement en cours d'un sentier pollinier et d'un jardin des herbes au Parc Raymond Sibille en partenariat avec le Comité Français d'Observation des Allergies et le Réseau National de Surveillance Aérobiologique. Cette action consiste à identifier les espèces présentes, notamment celles dont le pollen est allergisant, et à informer les Antoniens.

### **1.3 La ville contribue à l'épanouissement de ses habitants en leur offrant les services indispensables à leur qualité de vie**

#### Education

Cela commence par l'éducation, qui constitue aujourd'hui, le principal budget de la ville. Au-delà des missions obligatoires qui lui sont conférées, la ville investit de manière très importante dans l'éducation des élèves antoniens. Qu'il s'agisse de l'intervention des éducateurs sportifs dans les écoles, des visites dans les médiathèques et à la Maison des Arts, des séances de cinéma, des classes de découverte ou des sorties environnementales, la ville finance et assure directement des activités qui représentent 20 % du temps scolaire. Sans compter la formation de plusieurs centaines d'élèves aux gestes des premiers secours dans le cadre de l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics.

La ville a également lancé un important programme d'informatisation des écoles : aujourd'hui, toutes les écoles élémentaires sont dotées de salles informatiques et bénéficient également d'un tableau numérique interactif.

Il convient aussi d'adapter les horaires aux besoins des parents qui peuvent revenir tard de leur lieu de travail. Les horaires de fermeture des garderies élémentaires ont été alignés récemment sur ceux des garderies maternelles, à 19 heures.

Enfin, la ville a fait le choix de la qualité de la restauration scolaire en conservant sa propre cuisine centrale et en décidant la rénovation selon les dernières normes environnementales, puis en introduisant dans le cahier des charges du nouveau contrat de restauration passé avec le délégataire des exigences de qualité des produits alimentaires encore plus élevées que précédemment, avec la perspective d'un apport croissant de produits bio.

### Les activités proposées aux jeunes.

La ville vient d'ouvrir récemment un espace jeunes, le « 11 », un lieu spécialement dédié aux 11-25 ans, dans lequel ceux-ci peuvent s'informer, se divertir, échanger et participer à des conférences et des débats, et utiliser une salle multimédia. Dans ce nouvel espace, le service jeunesse mettra en œuvre un nouveau dispositif : le CLAP'jeunes, afin de les accompagner dans leurs projets. Le CLAP'jeunes, regroupera les différents dispositifs déjà existants : Bourses de l'aventure et de la création, Cap sur le monde (soutien à la mobilité internationale des étudiants antoniens), auquel vont s'ajouter l'aide au permis de conduire et l'aide au BAFA.

Le Forum « GIGA LA VIE » organisé par le Conseil Général à l'intention des collégiens, qui se déroule dans la ville tous les trois ans, a pour but d'informer et de répondre aux interrogations des jeunes dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.

Enfin, les séjours de vacances destinés aux jeunes de 4 ans à 18 ans doivent non seulement leur permettre de passer des vacances agréables, mais aussi leur faire découvrir le patrimoine naturel et les cultures des régions et des pays où ils séjournent. Il s'agit ainsi de permettre aux enfants et aux jeunes d'être autonomes, de les impliquer dans la réalisation des séjours, afin qu'ils s'investissent dans toutes les tâches de gestion de vie quotidienne et matérielle.

### Culture, sports, loisirs

Les équipements culturels sont nombreux avec notamment deux médiathèques, une Maison des Arts, les ateliers artistiques du Château Sarran, et un Conservatoire, auquel s'ajouteront lorsqu'ils seront reconstruits, le cinéma Le Select et le Théâtre Firmin Gémier.

La programmation culturelle s'enrichit progressivement avec notamment le Festival de la bande dessinée « les bulles dans la ville », le festival du jazz, qui a bénéficié cette année de la participation d'un des plus grands pianistes de notre temps, Ahmad Jamal, venu spécialement de New York, et le festival de la guitare qui, depuis 1993, nous présente, chaque année, les meilleurs artistes de cet instrument et qui célébrera cette année son vingtième anniversaire.

Le futur espace associatif qui ouvrira fin 2013, place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, recevra des congrès et des conférences et offrira de nombreuses salles aux réunions associatives. Il fera également une large place aux musiciens avec des studios de répétition et d'enregistrement pour les jeunes groupes musicaux et des salles également pour les chorales et orchestres.

L'objectif principal de la politique sportive à Antony consiste à offrir à l'ensemble des habitants les meilleures conditions de pratique de leur sport, qu'il s'agisse d'initiation pour les enfants, de sport de compétition, y compris jusqu'au haut niveau, ou de sport loisir. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'offrir aux sportifs des équipements adaptés.

Pour les jeunes, tout d'abord : l'enseignement sportif dans les écoles, les études sportives du soir avec l'Ecole Municipale des Sports, les écoles de sports qui initient à la compétition dans la plupart des clubs sportifs. Et pour les jeunes qui souhaitent aller au-delà, la ville soutient les efforts des clubs pour leur faire pratiquer la compétition et les conduire, le cas échéant, au haut niveau. Pour les adultes, le sport loisir est assuré par Sport Loisir Antony, qui compte plus de 2 500 adhérents et qui utilise les installations municipales.

Afin de maintenir ce dynamisme, la ville doit sans cesse construire et moderniser ses équipements. Ainsi, un nouveau dojo a été ouvert au gymnase Pierre de Coubertin, quatre courts de tennis couverts supplémentaires ont été livrés au stade Georges Suant, et le nouveau complexe sportif Eric Tabarly, consacré aux arts martiaux, à la danse, à l'escrime et au tennis de table, a été inauguré en décembre 2011. La ville travaille, en outre, aujourd'hui, à la construction d'un centre sportif dans le quartier La Fontaine, en remplacement d'un vieux gymnase hors d'usage, à la reconstruction du gymnase Pajeaud, ainsi qu'à la construction avec la Communauté d'Agglomération d'un centre nautique et d'une fosse de plongée dans le quartier Pajeaud.

Enfin, les animations sportives proposées à Antony sont variées : le semi-marathon, le trophée des mini-champions, le Raid Aventures, le Gala des Arts martiaux,...

La ville organise des manifestations tout public qui rythment l'année en autant de rendez-vous de fêtes et de découvertes. Selon les cas, elles s'adressent aux familles, enfants et adolescents : La Foire aux fromages, la rentrée s'active, la Fête de la science, le Village Nature, le Carrousel de l'art, la chasse à l'œuf, le 14 juillet, ...

#### **1.4 Sauvegarde du lien social**

L'action sociale de la ville est menée par le Centre Communal d'Action sociale. Celui-ci agit en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il a un rôle d'accueil, de conseil mais aussi d'orientation auprès des personnes âgées ou en difficultés. Le CCAS est organisé en 2 pôles : le pôle social et le pôle seniors.

Le CCAS vient de déménager dans le quartier Fontaine-Michalon, dans un espace plus approprié qui apporte des avantages aux usagers :

- Un guichet unique qui regroupe dans un même lieu le CCAS, le CLIC, les services du département (Circonscription de la vie sociale, l'Allocation pour l'Autonomie) et le CMP d'Erasmus.

- Des locaux plus grands, agencés pour favoriser l'accueil des administrés avec des espaces permettant une meilleure confidentialité des entretiens.
- Des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et proches de la Gare du RER B Fontaine Michalon.

Le CCAS gère toutes les aides facultatives de la Ville d'Antony : bourses communales (participation, selon les ressources, aux frais de cantine pour les demi-pensionnaires de la 6e à la terminale) ; aides au paiement de prestations municipales comme la carte famille : remboursement de 305 € (2 fois) à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou plus, sur les factures acquittées des activités socio-culturelles et sportives, de vacances, de garde et de restauration scolaire ; Noël des enfants ; bourses du conservatoire ; Cap sur le Monde, un coup de pouce à la mobilité internationale des étudiants.

Ce service assure le secrétariat du Fonds Solidarité Logement (pour l'installation et le maintien dans le logement ainsi que la fourniture d'énergie et d'eau) et de la commission de prévention aux impayés de loyers.

Les questions liées à la gérontologie sont traitées notamment à travers le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC).

Cette structure d'accueil et d'information destinée aux seniors et rattachée au CCAS d'Antony a été créée en partenariat avec le conseil général des Hauts-de-Seine. Lieu d'écoute et d'échanges, le CLIC assure l'accueil personnalisé, confidentiel et gratuit des personnes de plus de 60 ans, de leur famille et de leur entourage.

Il informe et facilite l'accès aux droits et aux services dans tous les domaines de la vie quotidienne : aide à domicile, santé, transports, sécurité, habitat et hébergement en institution, vie sociale et culturelle... En concertation avec des professionnels du secteur médico-social et dans le respect du choix des personnes, le CLIC est chargé de coordonner les actions en direction des personnes âgées. Il recueille les attentes et les besoins des seniors, évalue et favorise l'articulation des interventions (sanitaires, sociales, techniques...).

Le CLIC a enfin une mission d'observatoire des besoins et attentes des seniors à Antony. Il doit aussi promouvoir des actions collectives de prévention, de formation et de soutien (conférences, groupes d'échanges, ateliers...) en direction des personnes âgées, de leur famille et des professionnels.

Suivi par le CCAS et créé en 2009, le Conseil des seniors est une instance consultative composée de 40 membres. Lien entre les élus et la population, il s'inscrit dans une dynamique participative et a pour objectif d'associer les seniors aux projets de la municipalité, et de promouvoir leurs propositions, en particulier dans les domaines concernant les personnes âgées.

Par ailleurs, les Foyers Logements Renaître et Soleil accueillent les seniors valides et autonomes qui souhaitent bénéficier d'un environnement sécurisé et d'une vie en société, tout en conservant leur indépendance.

Le CCAS propose également toute une gamme de services pour venir en aide aux plus âgés : aides à domicile, téléassistance, Monsieur dépannage, repas à domicile, ... Il mène également des actions dans le domaine des animations avec notamment la Maison des Ans Toniques, les sorties d'hiver et de printemps, les séjours de mer et les fêtes de fin d'année.

Enfin, de nombreuses actions intergénérationnelles sont réalisées par le Conseil des Jeunes Citoyens comme la distribution de brins de muguet à la maison de retraite "Renaître", les anniversaires de centenaires en lien avec le CCAS ou encore la distribution des colis de Noël aux seniors.

Ces actions visent à lutter contre l'isolement des personnes âgées, mélanger les générations afin que chaque personne puisse apporter quelque chose à l'autre et développer l'esprit de solidarité. Chaque Antonien qui bénéficie de ce service trouve un peu de réconfort auprès des plus jeunes. Et parallèlement, cela permet aux jeunes d'avoir une vision différente des personnes âgées.

A noter, qu'une équipe de deux volontaires a rejoint le CCAS depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, pour 6 mois, dans le cadre du service civique. Leur mission consiste à améliorer le portage des repas servis aux seniors et à développer plus de proximité avec les bénéficiaires de ces repas. Ces volontaires apportent une présence, une écoute lors des visites au domicile complémentaires à celles des professionnels.

#### Dans le cadre de sa lutte contre l'exclusion, la ville agit contre le mal logement.

Lors de son Conseil municipal de janvier 2009, la ville a adopté la charte du logement solidaire, signée avec des associations œuvrant pour l'insertion et l'accompagnement des personnes défavorisées et la lutte contre le mal logement. Dans ce cadre, elle a voté chaque année des crédits pour acquérir des logements dans le parc privé, dont la gestion est confiée à des associations. 7 logements ont été achetés en 2009, 2010 et 2011 et 6 logements sont en cours d'acquisition.

Par ailleurs, la Ville a soutenu la construction en cours par la société foncière Habitat et Humanisme d'un immeuble de 6 logements de type PLAI (prêt locatif aidé d'insertion), réservés à l'accueil à moyenne durée de familles démunies et fragilisées. Celles-ci pourront y prendre un nouveau départ, aidées par un réseau de travailleurs sociaux et de bénévoles associatifs, avant d'être en mesure d'assumer un logement autonome.

En outre, la ville va prochainement remettre au Secours Catholique un terrain afin que celui-ci y construise une maison-relais qui accueillera 20 personnes en voie de réinsertion.

La ville d'Antony vient d'achever et de réussir un projet de rénovation urbaine, dans le quartier du Noyer Doré.

Grâce à la construction de nombreux équipements publics (Parc du Noyer Doré, Médiathèque Arthur Rimbaud, Complexe sportif Eric Tabarly, Centre commercial des Baconnets, Résidence étudiante Louise Bourgeois,...), à la résidentialisation et aux réaménagements des voiries et des espaces, et à une mixité sociale retrouvée, ce quartier est aujourd'hui agréable à vivre.

Parallèlement, un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), a été signé par la ville d'Antony, l'État et le Conseil général, avec pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et l'accès aux soins, de favoriser l'emploi et le développement économique, la réussite éducative des enfants et des jeunes, de prévenir la délinquance, de soutenir la citoyenneté et promouvoir les valeurs républicaines.

Un chef de projet, responsable de la Politique de la ville à Antony, assure la coordination de toutes les actions entreprises dans le quartier du Noyer-Doré : structure périscolaire 1 2 3 Malins, pépinière associative, écoute du Noyer-Doré, accompagnement suivi jeunes, activ'Ac,...

La ville soutient également les associations œuvrant dans l'accompagnement éducatif, l'appui à la parentalité, la médiation socio-culturelle, le théâtre social pour les jeunes, les sports, la mobilisation de femmes, l'alphabétisation,...

Antony bénéficie d'une situation extrêmement favorable au regard de la santé :

La densité de médecins libéraux y est sensiblement supérieure à celle du département des Hauts-de-Seine et de la Région Ile-de-France :

- 13 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 10 pour les Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France
- 18 médecins spécialistes pour 10 000 habitants contre 12 pour les Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France.

L'accès aux soins y est aisé pour les médecins généralistes : 84 % d'entre eux sont conventionnés secteur 1. Le taux de conventionnement secteur 1 se situe dans la moyenne pour les spécialistes (52 %). Il en est de même globalement des auxiliaires de santé libéraux.

Antony bénéficie, en outre, de la présence de l'Hôpital Privé où 230 médecins exercent dans 40 spécialités, de l'hôpital ERASME et de deux EHPAD offrant 194 places, ainsi que du centre Elisabeth de la Panouse-Debré, un CLIC et du CPPS au Parc Heller.

L'offre médicale est surtout concentrée au centre ville, à l'exception des pharmacies, mais le centre ville est aisément accessible de la plupart des quartiers par le RER B, les bus de la RATP et le réseau du Paladin.

En ce qui concerne le quartier du Noyer Doré, qui présente un besoin spécifique, compte tenu des difficultés qu'il rencontre, la ville a créé, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, un atelier-santé-ville pour faciliter l'accès aux soins des habitants, et va financer l'aménagement par la Croix Rouge d'un centre de santé Place des Baconnets.

Par ailleurs, la ville s'est inscrite, de longue date, dans la politique de prévention et de la sécurité sanitaire (légionellose, monoxyde de carbone, dératissage). Elle mène depuis une vingtaine d'années régulièrement, des campagnes de prévention bucco-dentaire (3 200 enfants formés en 2011), de Nutrition-Obésité-Diabète dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et elle a intensifié ses actions au cours des dernières années en organisant des campagnes de prévention contre les maladies chroniques, en partenariat avec la CPAM 92, l'ADK 92, l'Hôpital Privé, les Industries Pharmaceutiques :

- Maladies cardio-vasculaires, une campagne qui s'étend sur plusieurs années (plus de 800 Antoniens en ont déjà bénéficié depuis 2009).
- Cancer du sein (progression du taux de dépistage de 30 % à Antony).
- Cancer du colon (progression constante depuis 2010).
- Cancer de la peau – mélanome ( projet EC-R-AN ).

En outre, les lieux publics les plus fréquentés ont été équipés de défibrillateurs : 26 sont déjà installés à ce jour, et la ville organise chaque année, avec la Croix Rouge, la formation des enfants des écoles aux gestes des premiers secours avec défibrillateur : près de 1 000 jeunes sont formés chaque année, et des formations sont régulièrement proposées aux seniors depuis 2010 (75 formés à ce jour).

Enfin, une borne à Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), automatisée et en accès libre, a été installée devant l'Hôpital Privé d'Antony, pour les Antoniens en auto-traitement.

La ville d'Antony veille à l'intégration des personnes à mobilité réduite sur la commune, tant en terme de service que d'accessibilité.

Signataire en 2001 de la charte ville/handicap avec les associations, la Ville d'Antony s'efforce d'apporter des améliorations au quotidien des personnes. Ainsi, un correspondant charte ville/handicap assure le lien avec les associations et les usagers, et une commission extra-municipale réfléchit aux améliorations possibles de leur vie quotidienne, que la municipalité met en œuvre dans la mesure de ses moyens.

Au niveau de l'accessibilité, des diagnostics de la voirie et des établissements publics ont été établis en 2009 et 2010 afin de programmer tous les aménagements qui seront nécessaires pour respecter les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'échéance de 2015, conformément à la loi de février 2005.

Depuis 2001 déjà, toutes les rues reconstruites sont équipées pour les malvoyants de bandes rugueuses au sol (dites podotactiles), face aux passages piétons. Des potelets contrastés à bouts blancs ont été ajoutés ou ont remplacé les anciens dispositifs. 272 dispositifs sonores ont été placés aux feux de circulation et 115 places de stationnement sont réservées aux handicapés. Un plan de 3 ans prévoit la mise aux normes d'accessibilité pour les PMR de toute la voirie. D'ores et déjà, la moitié nord de la ville est accessible, sauf quelques exceptions.

La ville favorise aussi l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire et de loisirs :

- Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est défini avec les parents de chaque enfant handicapé, afin de permettre son accueil et son intégration en établissement généraliste.
- La Municipalité a mis en place avec les enseignants 3 classes d'intégration scolaire (CLIS) à Antony.
- Projet d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques, selon deux procédures au choix.
- Les centres de loisirs ont mis en place une procédure d'accueil pour les enfants en situation de handicap avec la rédaction d'un « projet personnalisé périscolaire ». Une trentaine d'enfants handicapés sont accueillis régulièrement dans des conditions qui font qu'Antony est désormais considérée comme une ville de référence par les autorités.

Enfin, la ville a voté en 2007 un abattement sur la taxe d'habitation de 10 % de la valeur locative moyenne, pour les contribuables qui hébergent une personne handicapée.

Parce que la sécurité est la première des libertés et qu'elle manque le plus souvent aux personnes en difficultés, la ville d'Antony considère comme une priorité la politique de prévention et de sécurité.

En matière de sécurité, Antony, qui est une des villes les plus calmes du département, a déployé depuis 2003 un réseau de vidéoprotection, afin d'agir en complémentarité de l'action des forces de police nationale.

Une expérimentation lancée au milieu des années 90 au parc Heller avait montré que l'installation de caméras s'accompagnait d'une diminution des actes de malveillance. Le réseau a d'abord été étendu au centre-ville entre 2003 et 2005 et a permis d'élucider un certain nombre d'affaires judiciaires et d'effectuer des interpellations sur la base des images recueillies par ces caméras. Ce dispositif contribue donc largement à faciliter le travail de la police et de la justice.

Depuis fin 2009, le réseau a été étendu à plusieurs quartiers, et, début 2012, c'est près de 130 caméras qui sont installées. Le commissariat de police bénéficie d'un report d'images.

Par ailleurs, afin de s'inscrire dans la logique du Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, adopté en octobre 2009 par le Comité interministériel de prévention de la délinquance, la ville d'Antony coordonne au sein d'une même direction « politique de la ville » et « prévention ».

L'objectif de la prévention est de repérer et d'accompagner des publics présentant des difficultés d'insertion ou de comportement. Le service de prévention a vu ses effectifs passer de 3 à 6 en 2011 et a étendu son action à tous les quartiers qui le nécessitent.

La municipalité s'efforcera de favoriser l'accès et l'aide à l'information des Antoniens. Ainsi, afin de faciliter l'orientation des personnes vers les interlocuteurs compétents, un Point d'Accès au Droit centralisera les services gratuits suivants jusqu'à présent dispersés : Consultations juridiques, Ecrivains publics, ADAVIP (association départementale d'aide aux victimes), ADIL 92, Services fiscaux, Conciliateur de justice, Délégué du médiateur de la République, Médiation familiale, centre d'information sur le droit des femmes et des familles,...

## **2. Un fonctionnement des services municipaux dans le souci du développement durable**

### **2-1 La maîtrise de l'énergie**

Un poste d'ingénieur spécialement chargé de la gestion des énergies et des fluides dans les bâtiments municipaux et espaces extérieurs a été créé. Sa mission consiste à proposer les mesures à prendre et les investissements à réaliser pour réduire la consommation des diverses formes d'énergie et de fluides dans le fonctionnement des équipements municipaux. Il participe également à la conception des nouveaux équipements afin de veiller à ce que soient adoptés les dispositifs les plus économes en énergie et en fluides.

#### Equipements existants

En 2009 tous les bâtiments de la Ville faisant partie des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la 1ère à la 4ème catégorie et de SHON supérieure à 1000 m<sup>2</sup> ont été audités. En parallèle du Diagnostic de Performance Energétique, un audit des performances énergiques du bâti et des installations thermiques a été réalisé en collaboration avec le SIGEIF. Tous les bâtiments énergivores ont été identifiés, et un plan d'action a été mis en place à l'issue de la synthèse de l'audit afin d'optimiser l'ensemble des installations thermiques.

Les préconisations ont conduit, d'abord, à la pose systématique de robinets thermostatiques pour réguler les températures et limiter les gaspillages dans les bâtiments administratifs et les écoles.

Un plan de rénovation des chaufferies a été également mis en service. Toutes les chaudières installées désormais sont des chaudières à condensation ou systèmes équivalents (PAC : Pompe à Chaleur). Nos installations les plus énergivores ont été équipées d'un système de télégestion.

L'objectif à moyen terme est d'équiper l'ensemble de nos installations de chaudières à haut rendement énergétique (dans le cadre de rénovations totales) ou de systèmes additifs permettant d'augmenter la performance énergétique (dans le cadre de rénovations partielles).

En outre, la ville a engagé des travaux d'isolation dans les bâtiments municipaux, comportant le remplacement des menuiseries extérieures les plus vétustes et la réfection des toitures-terrasses.

Ces mesures et ces travaux ont permis, d'ores et déjà, de réduire la consommation de gaz : (- 14 % en 2011 par rapport à 2010) et, dans une moindre mesure, de l'électricité (- 2 %), malgré un hiver 2010-2011 rigoureux.

La ville d'Antony a fondé avec la ville de Massy un syndicat d'incinération des ordures ménagères qui assure, en outre, le chauffage de 23 000 logements (75 % à Massy, 25 % à Antony), le SIMACUR. Le chauffage urbain est assuré à 50% environ par l'incinération des ordures (80 000 tonnes par an) et à 50 % par le recours au bois, au charbon et, le cas échéant, au gaz, ce qui en fait un mode de chauffage, en majorité, à base d'énergie renouvelable, dont le contenu en CO2 est inférieur de plus de 20 % à celui d'un chauffage au gaz.

### Nouveaux équipements

Les nouveaux équipements sont construits selon les normes HQE, avec, à chaque fois que c'est possible, des toitures équipées de panneaux photovoltaïques (dojo Pierre-de-Coubertin, complexe associatif, complexe sportif Eric Tabarly), ou des toitures végétalisées (club house de pétanque, médiathèque Arthur Rimbaud, complexe sportif Eric Tabarly, cinéma Le Sélect, Salle polyvalente du Mont Blanc, crèche les Coccinelles...).

Ainsi, la construction du complexe sportif Eric Tabarly, tout comme les projets de cinéma et ludothèque, de complexe associatif, du centre sportif La Fontaine, ou encore de l'aménagement du quartier Pajeaud, s'inscrivent dans une démarche de Haute Qualité Environnementale et répondent aux normes les plus strictes :

- Choix d'installations et de matériaux générant des économies d'énergie en vue d'optimiser les coûts de fonctionnement (éclairage naturel autant que possible, tout en évitant l'effet de serre, isolation thermique la plus performante possible) ;
- charte chantier vert ;
- gestion différenciée des végétaux ;
- récupération des eaux pluviales.

## Voirie

Les feux tricolores, ainsi que l'éclairage des plaques de rues sont désormais assurés par des dispositifs à LED, permettant ainsi une réduction importante de la consommation et des économies d'entretien.

Par ailleurs, il a été mis en place des réducteurs/régulateurs de puissance pour l'éclairage public (réduction de l'intensité lumineuse avec heures creuses de la nuit – minuit à 5 heures).

Ainsi, en trois ans, nous avons constaté une baisse de 23 % des consommations pour l'éclairage public et de 50 % pour la signalisation lumineuse tricolore.

En ce qui concerne le transport, depuis janvier 2010, la Ville approvisionne la station de son garage en carburant S/Plomb 95 E 10 au lieu du S/Plomb 98. Le S/Plomb 95 E 10 contient jusqu'à 10 % de bioéthanol. Le bioéthanol est un carburant renouvelable fabriqué en France à partir de betteraves et de céréales (blé, maïs).

Le carburant S/Plomb 95 E 10 réduit de près de 60 % les émissions de CO2 par rapport au carburant S/Plomb 98. Le prix au litre du carburant S/Plomb 95 E 10 est d'environ 4 centimes inférieur à celui du S/Plomb 98.

En outre, la ville remplace progressivement les anciens véhicules. Ainsi, les anciens cars, camions et autres véhicules utilitaires sont progressivement remplacés par des véhicules neufs à très faible consommation de carburant et donc à faible rejet de CO2 et autres polluants. Tous ces véhicules sont en effet équipés de chaînes cinématiques optimisées pour la réduction de la consommation, et sont également très peu bruyants. Par ailleurs, la ville possède désormais 8 véhicules fonctionnant au GPL et 5 véhicules électriques et prévoit d'en acquérir deux nouveaux en 2012.

## **2-2 Avec un patrimoine arboré particulièrement dense, la ville attache le plus grand soin à la préservation de la biodiversité et à la bonne gestion de ses ressources naturelles.**

C'est d'abord le cas pour le Bois de l'Aurore, un petit bois aménagé dans les années 90 dans le quartier des Rabats, géré de manière écologique avec la sélection d'essences locales et la création d'habitat pour attirer une faune variée (mare, clairière).

Cela passe également par la mise en place d'un fleurissement durable avec utilisation de plantes vivaces, paillage des massifs, couvre-sol en pied d'arbre, et maîtrise de l'arrosage.

C'est enfin une gestion différenciée aux abords du bassin de retenue de la Bièvre classé Réserve Naturelle Régionale en juillet 2009 (arrêt des traitements phytosanitaires et gestion du talus en prairie fauchée 2 fois par an.)

L'objectif étant de préserver une zone humide remarquable et un site d'intérêt naturaliste majeur en petite couronne : 149 espèces d'oiseaux et 206 espèces végétales.

La ville va, en outre, mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré sur support SIG-CAHB avec réalisation d'un inventaire qualitatif et quantitatif et mise à jour régulière, définition d'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement des arbres.

L'objectif est de raisonner les travaux d'élagage en privilégiant les travaux justifiés pour des raisons sanitaires et sécuritaires, optimiser les coûts d'entretien du patrimoine arboré, prolonger la durée de vie du patrimoine arboré existant par des interventions raisonnées, et favoriser le renouvellement des plantations en privilégiant les essences adaptées au contexte urbain et en supprimant les essences sensibles à des parasites (marronniers, platanes, tilleuls en alignement).

Avec l'aménagement d'un parc paysagé de 3,6 hectares aux abords de l'A86 et de la coulée verte, la ville a souhaité un projet d'excellence environnementale tant dans sa conception que dans sa gestion :

- Création de noues et gestion de la rétention des eaux pluviales à ciel ouvert et infiltration à la parcelle.
- Récupération des eaux de pluies de l'opération de logements contiguë.
- Choix d'un mobilier urbain durable (éclairage public avec candélabres à LED),
- Gestion différenciée des végétaux.
- Traitement des déchets verts sur le site.
- Atténuation de la présence visuelle et sonore de l'A86 (modelage du terrain, mur anti bruit et création de merlon).

### **2-3 Les services s'attachent à utiliser des modes de production responsables.**

Le service Espace Verts valorise ses déchets verts en les triant, en les déposant dans une décharge spécialisée et en les compostant in situ. Ainsi, en 2011, sur 360 tonnes de déchets produits par l'activité, 66 % (soit 235 tonnes 1/2) ont été déposés en décharge spécialisée déchets verts (COMPOMAR).

Par ailleurs, la ville a mis en place un programme d'action de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en partenariat avec le SMBVB (2012-2013) : les objectifs sont de réaliser un audit des pratiques de désherbage, mettre en place un plan de désherbage, suivre et évaluer les nouvelles pratiques de désherbage, et former les agents.

D'une manière générale, le service Espaces verts économise l'eau d'arrosage en choisissant certaines espèces de plantes moins gourmandes en eau (plantes vivaces) et en paillant régulièrement les plates-bandes. Il réduit l'utilisation des désherbants et insecticides de manière significative, et depuis l'automne 2011, supprime totalement les traitements phytosanitaires dans les écoles, centres de loisirs, crèches, squares et parcs de la Ville.

Plus globalement, des clauses environnementales sont de plus en plus intégrées dans les cahiers des charges des marchés publics. Les publications par exemple sont imprimées sur des papiers de qualité PEFC ou FSC (garantissant qu'ils sont issus de forêts gérées durablement), selon des processus de fabrication plus respectueux de l'environnement (label Imprim'vert).

Enfin, des actions de sensibilisation du personnel communal ont également été menées depuis plusieurs années en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2012**

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-1-1 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article précité, dans les Communes de 50 000 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la communication du rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable, prévu par l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire